



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501620-20260709-2026_08_068-DE

REUNION DU 9 JUILLET 2026

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents : 20
représentés : 2

votants : 21

Date de convocation : 2 juillet 2026.

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECHEVALIER, Maire.

Étaient présents : M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme NOËL Marie-Laure ; M. MOREL Sylvain ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. FADIER Thierry ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme BODIN Marie-Eve ; M. CHAUVEL Benoît ; Mme GUILLOUX Patricia ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; M. ROUSSEL Frédéric ; Mme BADICHE MANCEL Karine ; M. GUERIN Fabrice ; Mme BONTEMPS Anne-Claire ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. PREAUX Damien ; Mme BRUMANT Magali ; Mme NICOLAS Aline ; M. LEYET Léo.

Absent :

Absents excusés : M. DELAMARE Fabien ; Mme KERGOAT Morgane ;

Pouvoir : M. DELAMARE Fabien donne pouvoir à Mme BODIN Marie-Eve ;

Mme KERGOAT Morgane donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;

Secrétaire de séance : Mme BADICHE MANCEL Karine .

2026-08-068 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS SIEGEANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT)

RAPPORTEUR : A. LECHEVALIER

EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-5 ;

Vu le courrier de Fougères Agglomération en date du 17 juin 2026 relatif à la constitution de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

Monsieur le maire expose à l'assemblée que Fougères Agglomération procède à la constitution de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission a pour objet d'évaluer les charges financières transférées entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale, dans le cadre des transferts de compétences.

La commune de Louvigné-du-Désert, dont la population est supérieure à 2 000 habitants, est appelée à désigner deux représentants au sein de cette commission.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les représentants suivants au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Fougères Agglomération :

- Représentant titulaire : M. Sylvain MOREL
- Représentant titulaire : M. Pierre-Antoine RAULT

DECISION

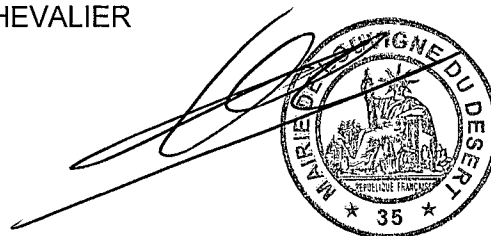
Le conseil municipal accepte cette proposition l'unanimité.

Fait et délibéré, le 9 juillet 2026

Pour extrait conforme

Le Maire

A. LECHEVALIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.